

Subsides

M. Richardson: C'est ce qui est arrivé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre dit qu'on est en train de réaliser ces promesses. Malheureusement, cela prend du temps et je crains que l'enthousiasme ne renaîtra qu'à la veille des prochaines élections et, bien entendu, à ce moment-là, tout dépendra de qui présentera le ministre de la Défense nationale dans Winnipeg-Sud.

L'autre question dont j'aimerais parler au ministre, il le sait très bien, concerne les pensions des militaires retraités.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics m'a fait plaisir quand il a dit cet après-midi que c'est un domaine où nous devrions faire beaucoup plus pour les membres des forces armées. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale m'a réjoui quand il a dit à peu près la même chose dans son discours de ce soir. Je soupçonne cependant qu'en matière de pension des forces armées, le grief le plus fréquent, c'est que les militaires qui prennent leur retraite et retirent la pension avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans, n'ont pas droit à l'indexation annuelle au coût de la vie que l'on accorde aux fonctionnaires et à bien d'autres pensionnés.

J'ai souvent soulevé la question. Je la ramène aussi en ce qui concerne les retraités de la Gendarmerie royale du Canada. Les ministres chargés de ces deux ministères m'ont affirmé qu'il faut dans ces questions tenir compte des autres régimes de pension et qu'ils doivent discuter de l'ensemble du problème avec le président du Conseil du Trésor. Le ministre de la Défense nationale, ou son secrétaire parlementaire, me donne aussi chaque fois qu'il répond à mes questions en fin de soirée, l'assurance que la question est toujours à l'étude.

Sans doute cette question n'était-elle pas aussi grave il y a quelques années, alors que l'inflation n'était pas dans un état tout à fait aussi endémique, et je suis sensible à l'argument selon lequel les membres des forces armées prennent leur retraite suffisamment jeunes pour accepter un autre emploi, s'il s'en trouve; mais à cette époque-ci d'inflation rapide où la plupart des pensions qui dépendent du gouvernement sont indexées en fonction de la hausse du coût de la vie—sans grand espoir de jamais la rattraper, dans la plupart des cas—il n'existe rien pour les retraités des forces armées qui n'ont pas encore atteint l'âge de 60 ans. Nous recevons des copies des lettres que le ministre écrit à ces retraités et où il leur dit qu'au moment où ils atteindront l'âge de 60 ans, ils pourraient être admissibles à toucher cinq ou dix ans de points procentuels, et que l'année où ils auront 60 ans, ils pourraient bien être ainsi admissibles à une indexation de 30 ou 40 p. 100. Mais c'est «entre-temps» que les retraités des forces armées sont fort ennuyés, avec une inflation qui augmente si rapidement.

Je me demande ce soir si le ministre peut nous dire quelque chose de plus encourageant à ce sujet que ce qu'il a déjà dit précédemment en me répondant que la question était encore à l'étude.

M. Richardson: Monsieur le président, je me réjouis de cette occasion de répondre à certains des propos...

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Le président: A l'ordre. Le député de Victoria demande la parole pour un rappel au Règlement.

M. McKinnon: Monsieur le président, il semble y avoir un léger malentendu. Je me demande si le ministre aurait la gentillesse de retarder son intervention de cinq minutes, à moins qu'il n'ait l'intention de répondre tout de suite au député de Winnipeg-Nord-Centre. Ainsi, nous aurons plus de temps pour poser des questions. Deux députés de mon parti ont attendu patiemment toute la journée l'occasion de poser des questions. Je lui saurais gré de nous donner le temps de le faire.

• (2110)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, j'ai repris mon siège en ne prenant pas tout mon temps de parole dans l'espoir que le ministre me répondrait. Il dispose du temps qui me restait.

M. Woolliams: Il doit parler, je crois.

M. Richardson: Je vais répondre à autant de députés que je le pourrai, mais je serais heureux si, conformément à l'entente que j'ai conclue plus tôt avec le député de Victoria, je pouvais attendre jusqu'à 9 h 15 avant de commencer à le faire.

M. Stanfield: Qu'on nous fasse connaître la situation de Winnipeg.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Donnez-moi seulement une réponse au sujet des pensions.

M. Stanfield: Et de Winnipeg aussi, Jim.

Le président: A l'ordre. Je dois donner la parole aux députés qui se lèvent. Je vais la donner maintenant au député de Medicine Hat, à moins que le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui n'a pas terminé son temps de parole, tienne à poursuivre ce sujet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'après l'entente de tout à l'heure, je croyais que quiconque n'employait pas ses 20 minutes pouvait demander une réponse, et qu'alors il suffisait pour le ministre de se mettre debout et de dire oui.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est ce que j'ai cru comprendre moi aussi.

Le président: J'ai l'impression que le ministre n'a pas entendu le point soulevé par le député à la fin, parce que le secrétaire parlementaire lui parlait. Il s'agissait je crois de pensions et de l'inflation.

M. Richardson: Monsieur le président, le député de Winnipeg-Nord-Centre m'a parlé de l'industrie de l'aéronautique indiquant que les déclarations faites pendant la campagne électorale permettaient de croire que si le gouvernement libéral était réélu, cette industrie serait renforcée et étendue au Manitoba; je puis lui donner l'assurance qu'on a respecté cet engagement. Pour ne pas perdre plus de temps, je lui conseillerais de se reporter à la réponse donnée il y a quelques jours par mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, dans laquelle il en a parlé assez longuement, lors du spectacle tardif à la Chambre, citant tous les chiffres sur la création d'emplois et sur le volume de travail qui se fait actuellement au Manitoba.